

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2024****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 05
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 04

05/2024 – Affectation du résultat 2023

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessous :

- 2 -

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 143 159,69 €
B. <u>Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 648 937,80 €
C. Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 792 097,49 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 846 585,77 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 497 519,62 €
Besoin de financement F = D + E	1 349 066,15 €
AFFECTATION = C + G + H	3 792 097,49 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F Affectation en réserves R1068 investissement	1 500 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	2 292 097,49 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Le Conseil Municipal,

*VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'exposé de Monsieur le Maire et le besoin de financement des dépenses d'investissement nouvelles ;
Considérant les excédents et déficits d'exécution constatés au niveau du Compte Administratif 2023 ;*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

../..

- 2 -

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 143 159,69 €
B. <u>Résultat antérieur reporté</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 648 937,80 €
C. <u>Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 792 097,49 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 846 585,77 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 497 519,62 €
Besoin de financement F = D+E	1 349 066,15 €
AFFECTATION = C + G + H	3 792 097,49 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement F Affectation en réserves R1068 investissement	1 500 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

PREND ACTE que ces décisions d'affectation seront intégrées dans le budget primitif 2024.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 28 février 2024



Le Secrétaire de séance

Nadia THOMAS



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 28 FEV. 2023